



## **Projet de budget programme 2022-2023**

### **Rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif à la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé**

1. Le Secrétariat a présenté le projet de budget programme 2022-2023,<sup>1</sup> dans lequel il est donné suite aux commentaires et aux préoccupations soulevés par les États Membres lors des débats de la trente-troisième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration et de la cent quarante-huitième session du Conseil exécutif.
2. Le Secrétariat a souligné l'augmentation de 16 % du budget de base par rapport au budget programme 2020-2021 et a signalé les quatre grands axes stratégiques qui structurent le projet de budget programme : repenser la préparation et renforcer les capacités d'intervention en cas d'urgence sanitaire ; améliorer la résilience en renforçant les systèmes de santé et le lien entre santé et sécurité ; renforcer le leadership de l'OMS dans le domaine scientifique et en matière de données ; et accélérer les progrès en vue des cibles du triple milliard et des objectifs de développement durable.
3. Le Comité a accueilli favorablement le projet de budget programme, a validé l'orientation stratégique du document et a relevé les ajustements apportés à celui-ci suite à ses précédentes discussions. Conscient de la nécessité de rendre compte des recommandations formulées par les différents groupes d'experts et commissions d'examen indépendants dont la mise en œuvre était en cours, il a appuyé la proposition tendant à ce qu'une version révisée du budget programme soit présentée à la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé en 2022, par l'intermédiaire du Conseil exécutif à sa cent cinquantième session, et en consultation avec les États Membres, y compris à l'occasion des réunions des comités régionaux.
4. En outre, le Comité a encouragé le Secrétariat à continuer d'utiliser le portail du budget programme de l'OMS sur le Web pour la présentation des données financières et pour permettre une analyse comparative avec les périodes budgétaires précédentes. Le Comité s'est également dit favorable à ce que la mise en œuvre du treizième PGT soit prolongée jusqu'en 2025, sachant que la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) entraînera de toute évidence des retards d'exécution.
5. En réponse aux questions soulevées par le Comité, le Secrétariat a confirmé que les principes et formules d'allocation stratégique des volants budgétaires approuvés par la Soixante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé en 2016 avaient été appliqués pour établir le projet de budget programme 2022-2023. Toutefois, la comparaison avait été compliquée par le fait que l'élément relatif

---

<sup>1</sup> Document A74/5 Rev.1.

à la transition pour la poliomyélite n'existait pas lorsque la formule a été approuvée. Le Secrétariat a également noté que la nouvelle structure exposée dans le projet de budget programme au titre de la troisième priorité stratégique du treizième programme général de travail (« Un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant d'un meilleur état de santé et d'un plus grand bien-être ») avait été présentée aux États Membres lors de précédentes réunions d'information en mars et avril 2021. Concernant l'Académie de l'OMS, le Secrétariat a confirmé qu'elle était un instrument pour mener toutes les activités de formation conduites au titre des différents programmes et domaines techniques, pour tous les résultats et produits du budget programme, ce qui explique pourquoi ses répercussions sur le projet de budget programme 2022-2023 sont limitées.

6. Le Secrétariat a également souligné que des gains d'efficacité avaient été intégrés et a indiqué que, conformément au cadre de réforme des Nations Unies, les gains d'efficacité sont définis comme des coûts évités et des gains de temps et non comme des coupes budgétaires.

### **Financement durable**

7. Le Comité a reçu un rapport de situation reposant sur les deux premières réunions du Groupe de travail sur le financement durable qui se sont tenues, respectivement, en mars et avril 2021.<sup>1</sup> Le Président du Groupe de travail a fait le point des discussions du Groupe de travail, qui est ouvert à tous les États Membres. Il a noté en particulier que tous les examens indépendants actuels et les organes de contrôle de l'OMS ont appelé à un changement radical dans la façon dont l'Organisation est financée, afin de rendre ce financement plus durable à long terme. En outre, il a expliqué que le premier résultat positif du Groupe de travail était une meilleure compréhension commune des défis auxquels l'OMS est confrontée compte tenu de son modèle de financement actuel.

8. Enfin, le Président s'est félicité de la participation constructive des États Membres, des partenaires, des groupes spéciaux indépendants et des organes de contrôle et, en particulier, des efforts déployés par le Secrétariat pour faciliter le processus.

9. Dans le but de garantir que les fonctions essentielles sont financées par des sources de financement durables, plusieurs approches ont été élaborées pour hiérarchiser ces fonctions dans le cadre du programme de base de l'OMS. Elles seront examinées de façon plus approfondie lors des futures réunions du Groupe de travail.

10. Le Comité a bien accueilli ce point de la situation et s'est félicité de la nature inclusive du Groupe de travail. Le Comité a noté que la question abordée n'était pas la nécessité d'obtenir davantage de financement, mais la nécessité de rendre le financement durable, ce qui contribuerait à rendre l'OMS pleinement adaptée à ses objectifs, moins dépendante d'un nombre restreint de donateurs, et à la doter d'une autorité et d'une agilité plus grandes dans l'exercice de son rôle.

11. Le Comité a souligné que les États Membres ont de grandes attentes à l'égard de l'OMS. Ces attentes doivent être soutenues par un financement suffisant et durable. Il a été proposé, en plus des activités en cours du Groupe de travail sur le financement durable, de réviser par la suite les processus de gouvernance qui facilitent l'approbation du budget programme. Cela est également important lorsqu'il s'agit d'estimer le coût des résolutions et des décisions des organes directeurs. En outre, les discussions sur le financement devraient être liées à l'efficacité, à la responsabilisation et à la transparence.

---

<sup>1</sup> Document A74/6.

12. Le Secrétariat a confirmé son engagement en faveur de ces principes et a cité les paroles du Président du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance au cours des travaux du Groupe de travail, soulignant le haut degré de transparence par rapport à d'autres organismes et entités et l'efficacité globale de l'Organisation, même si des poches d'inefficacité persistent, en partie attribuables à la nécessité de gérer un nombre élevé de subventions à objet désigné et d'en rendre compte.

13. Le Comité a souligné que toute augmentation du financement durable, y compris les contributions fixées, soit répartie équitablement et que le processus d'allocation tienne compte des spécificités des différentes Régions et pays. À cet égard, le Secrétariat a réaffirmé que le renforcement des capacités de l'Organisation au niveau des pays est essentiel.

14. Il a également été suggéré que l'Organisation recherche de nouvelles sources de financement durable et ne se concentre pas uniquement sur l'augmentation des contributions fixées.

15. Comme la prochaine réunion du Groupe de travail devrait avoir lieu en juin 2021, le Président du Groupe de travail a été invité à veiller à ce que tous les documents pertinents soient fournis à l'avance aux États Membres.

16. Les États Membres ont confirmé leur détermination à continuer de participer aux activités du Groupe de travail en vue de la présentation des recommandations finales à l'Assemblée mondiale de la Santé en mai 2022, par l'intermédiaire du Conseil exécutif à sa cent cinquantième session en janvier 2022. Un rapport du Groupe de travail sera également présenté aux comités régionaux.

17. Le Directeur régional pour l'Europe a noté qu'un groupe de travail régional sur le financement durable avait été mis en place dans la Région européenne et que ses travaux étaient coordonnés avec ceux du Groupe de travail mondial.

18. Notant combien il importait de mettre l'accent sur les résultats et d'assurer la responsabilisation et la transparence, le Directeur général a souligné qu'une plus grande durabilité du financement renforcerait l'indépendance de l'Organisation.

19. Le Président du Comité du programme, du budget et de l'administration a remercié le Président du Groupe de travail pour ses efforts et a exprimé le plein soutien du Comité pour la poursuite des activités assidues du Groupe de travail.

## **RECOMMANDATIONS À L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ ET PROPOSITIONS**

20. Le Comité, au nom du Conseil exécutif, a recommandé à l'Assemblée de la Santé de prendre note des rapports figurant dans les documents A74/5 Rev.1 et A74/6 et d'adopter le projet de résolution figurant dans le document A74/5 Add.1.

21. Le Comité, au nom du Conseil exécutif, a en outre recommandé que l'Assemblée de la Santé prie le Secrétariat de présenter un budget programme révisé pour l'exercice 2022-2023 à la cent cinquantième session du Conseil exécutif, pour approbation finale à la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2022.

22. Le Comité a proposé au Secrétariat, pour l'orienter dans l'exécution des mandats existants, de soumettre au Conseil exécutif à sa cent cinquantième session un rapport concernant l'impact de la transition pour la poliomyélite sur l'allocation stratégique des volants budgétaires.

23. Tout en étant favorable à la budgétisation axée sur les résultats, le Comité a en outre proposé au Secrétariat, pour l'orienter dans la préparation des futurs budgets programmes, de soumettre, à l'appui de ces propositions, des estimations de haut niveau pour les principaux postes de dépense sur la base de l'exercice précédent, et de continuer à fournir des estimations préliminaires par produit, en indiquant séparément, pour information, les dépenses consacrées au personnel et celles consacrées aux activités.

= = =